



Conseil économique et social

Distr. générale
17 avril 2006
Français
Original: anglais

Session de fond de 2006

Genève, 3-28 juillet 2006

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

**Instauration, aux niveaux national et international,
d'un environnement propice au plein emploi et à la création
d'emplois productifs et à un travail décent pour tous,
et son incidence sur le développement durable**

Lettre datée du 10 avril 2006, adressée au Président du Conseil économique et social par la Présidente de la Commission de la condition de la femme

À sa cinquantième session, la Commission de la condition de la femme m'a chargée d'attirer l'attention du Conseil économique et social sur la note préparée par le Secrétariat et intitulée « Instauration, aux niveaux national et international, d'un environnement propice au plein emploi et à la création d'emplois productifs et à un travail décent pour tous, et son incidence sur le développement durable » (E/CN.6/2006/CRP.4) en vue du débat de haut niveau du Conseil en 2006.

La note fait référence à la résolution 2001/27 du Conseil, en date du 26 juillet 2001, où, au paragraphe 3, le Conseil invite ses commissions techniques à apporter une contribution concise et pragmatique à ses débats annuels de haut niveau et sur la coordination.

La note met l'accent sur les recommandations pratiques visant à promouvoir le plein emploi des femmes et l'accès des femmes à un travail décent qui figurent dans la Déclaration et le Plan d'action de Beijing et sur les résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

* E/2006/100.



J'espère que cette contribution sera utile aux travaux de préparation du débat de haut niveau du Conseil, en éclairant les aspects sexospécifiques en prévision de l'examen de cette importante question.

La Présidente de la Commission
de la condition de la femme
(*Signé*) Carmen María **Gallardo**
